

Education au développement Durable

Textes de référence

Les textes de référence en matière d'Education au développement Durable sont disponibles sur le site suivant :

<http://eduscol.education.fr/cid47919/textes-de-reference.html>

(mis à jour le 6 septembre 2009)

Ces textes sont de trois types :

Textes de référence du ministère de l'Éducation nationale

Textes de référence nationaux

Textes de référence internationaux.

Parmi les textes nationaux, **la circulaire du 29 mars 2007, parue au [BO n°14 du 5 avril 2007](#), relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) est de grande importance. Elle vient dans le prolongement de la circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004, parue au [BO n°28 du 15 juillet 2004](#), relative à la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.**

L'Education au Développement Durable, comme les autres « Educations à » ne correspond pas à une nouvelle discipline d'enseignement. Elle trouve sa place non seulement au sein des disciplines, mais aussi à la croisée de celles-ci et dans une ouverture sur la vie de l'établissement, de la cité, de la société. Sa généralisation et sa pérennisation à tous les niveaux d'enseignement fait qu'elle est mentionnée dans les programmes d'enseignement disciplinaires mais aussi dans la définition de dispositifs inter- ou pluridisciplinaires, dans la caractérisation du socle commun de connaissances et de compétences, dans les projets des établissements scolaires et qu'elle engage tous les acteurs de la communauté éducative scolaire.